

Québec, le 30 septembre 2014

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1er étage, Bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader,

Le 16 septembre 2014, la députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques déposait un extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale concernant le réaménagement du CPE Lafontaine à Montréal.

Je tiens tout d'abord à vous informer qu'en ce qui concerne l'échéancier des travaux, une entente a été prise en juillet 2014 entre la Société québécoise des infrastructures et la directrice générale du Centre de la petite enfance Lafontaine (CPE Lafontaine), madame Josée Lalonde, à l'effet que les travaux débuteraient en septembre 2014 et s'étaleraient sur une période de dix semaines. Les travaux sont présentement en cours et se déroulent à l'entière satisfaction des parties. Je peux de plus vous assurer que l'échéancier convenu sera respecté.

Par ailleurs, la Société québécoise des infrastructures m'a indiqué que l'ensemble des travaux prévus, qui consistent en l'aménagement complet de la cour, le remplacement de l'escalier de secours ainsi que la réfection des fenêtres pour l'ensemble de l'aile E du bâtiment, seront réalisés. Tel qu'entendu avec madame Lalonde, la répartition des coûts qui a été prévue entre le CPE Lafontaine et la Société québécoise des infrastructures sera respectée.

Enfin, le projet a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal et coordonné selon les critères de ce dernier, le tout dans le respect de la réglementation en vigueur et des exigences de l'arrondissement. Le permis de construction a donc été octroyé en tenant compte de l'ensemble de ces règles et exigences.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Leader, l'expression de mes salutations distinguées.



MARTIN COITEUX